



**Synthèse des travaux du Conseil
Citoyen**

42 citoyens ont été tirés au sort pour former le Conseil Citoyen. Quiconque souhaitait participer à cette aventure pouvait s'inscrire en ligne pour être intégré au tirage au sort. Ce ne sont pas moins de 6 300 candidats qui se sont portés volontaires pour intégrer le Conseil Citoyen. Le 3 mars, **42 citoyens et citoyennes venus de toute la France ont été tirés au sort** en présence d'un huissier, en respectant la règle stricte de la **parité** et une répartition par quotas pour assurer **une diversité d'âges et de professions**.

Benoit Hamon a confié aux membres du Conseil Citoyen un mandat propre : celui d'élaborer collectivement les propositions qu'ils souhaitaient voir au cœur de l'élection présidentielle. Les membres du Conseil citoyen se sont réunis durant deux week-ends au mois de mars au QG de campagne de Benoit Hamon. Durant ces 4 jours, ils ont échangé et débattu à partir de la synthèse des 26 000 contributions publiées sur la plateforme afin de coproduire les mesures qu'ils souhaitaient remettre au candidat.

Benoit Hamon s'est engagé à intégrer à son projet présidentiel les propositions du Conseil Citoyen en phase avec les grandes orientations écologiques, sociales, européennes et démocratiques de son projet.

Ce document est la synthèse des travaux menés par le Conseil Citoyen, et rédigé par ses membres.

PREAMBULE

INTRODUCTION

Le Conseil Citoyen a été initié par Benoît Hamon dès le début de sa campagne. Nouvel espace d'expression et de participation citoyenne, ce dispositif contribue à assurer la transition démocratique du système politique français. S'inspirant notamment du *Coup d'État citoyen* paru en août 2016, Benoît Hamon a permis à 42 citoyens tirés au sort de participer à l'élaboration de son programme en concertation avec son équipe de campagne.

A partir de la synthèse des 26 000 contributions publiées sur la plateforme collaborative www.conseilcitoyenhamon2017.fr nous, membres du Conseil Citoyen avons été mandatés pour co-construire des propositions nouvelles pour alimenter le programme de Benoit Hamon à l'élection présidentielle, pour l'école, l'éducation, la santé, la lutte contre les discriminations, la démocratie, le travail, la société, le logement, la culture et l'environnement.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes volontaire en service civique de 22 ans du Grand-Est, informaticien de 61 ans de Nouvelle Aquitaine, enseignant retraité de 66 ans de Bourgogne-Franche Comté, ouvrier de 58 ans de Bretagne, demandeur d'emploi de 46 ans de Provence-Alpes-Côte d'Azur, formatrice de 44 ans d'Occitanie, jardinier de 49 ans de Bretagne, cheffe de cuisine de 53 ans de Nouvelle Aquitaine, chargée de développement durable de 35 ans dans une communauté de communes de Corse, auto-entrepreneuse de 35 ans d'Ile de France, responsable périscolaire de 28 ans en Pays de la Loire, agent d'entretien de 27 ans d'Auvergne Rhône Alpes, employé de 41 ans de Centre-Val-de Loire etc. Nous avons été tirés au sort parmi plus de 6300 volontaires et sommes à l'image de la diversité de la population française.

Nos parcours politiques sont différents et se complètent : encartés dans un parti politique ou non, militants associatifs ou non... Nous participons au Conseil Citoyen de Benoit Hamon car nous avons en commun des valeurs humanistes : la solidarité, le partage, la confiance et l'intégrité. Nous souhaitons que ce Conseil préfigure une nouvelle pratique de l'exercice du pouvoir telle que Benoît Hamon l'imagine : collaborative, transparente, ouverte à la pluralité démocratique et horizontale.

AGIR AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE LA SOCIETE DE DEMAIN...

Au sein de ce dispositif, nous faisons émerger ce qui est aujourd'hui prioritaire selon nous dans la société française. Nous souhaitons un monde plus humain, où la solidarité, la culture, le bien-être, le partage et l'écologie sont au centre de la société et des politiques publiques.

Demain, nous nous tournerons vers une société de l'engagement et du bien-être.

La mixité sociale et le renforcement des liens intergénérationnels sont au cœur de nos aspirations. Les espaces d'échanges et les démarches participatives seront plus présents, créant du lien entre les personnes. Nous souhaitons voir se développer des mesures économiques, écologiques et sociétales transversales comme le revenu universel, la lutte contre les pesticides ou l'aide aux associations. Nous voulons œuvrer pour des territoires vivants, dynamiques et solidaires.

Demain, donnons priorité au mieux vivre-ensemble

Notre société doit mieux prendre en compte les besoins des personnes fragilisées et des différents types de pauvreté afin que personne ne soit exclu de la société. Nous voulons lutter contre toutes les formes de discriminations. Afin de préserver les générations futures, l'écologie doit être une priorité pour tous et pour toutes, dans les meilleures conditions sanitaires et alimentaires possibles. Nous souhaitons sortir du tout-nucléaire au profit d'une énergie propre.

Demain, chacun pourra trouver sa voie

Les innovations dans le domaine éducatif seront valorisées et encouragées pour que chacun de nos enfants puisse avoir une éducation adaptée au monde du XXIème siècle. L'orientation à tous les âges de la vie sera développée afin que chacun puisse trouver sa voie ou se réorienter dans le monde complexe que nous vivons.

Demain, nous serons au cœur de la nouvelle République

Le conseil citoyen et ses travaux préfigurent ce que sera demain la place que prendra la société civile et les citoyens dans la gouvernance de la République.

LES PROPOSITIONS DU CONSEIL CITOYEN

ACCUEIL ET SOLIDARITE AVEC LES MIGRANTS

Aujourd'hui, le sujet de l'arrivée en France des migrants est l'objet de polémiques et de débats cristallisant les tensions dans la population et contribuant à la stigmatisation des migrants. Afin de pacifier la société autour de ce débat, il faut recréer du lien entre les citoyens français, les migrants, les acteurs publics et les associations. L'arrivée de migrants doit être considérée comme une opportunité pour la France et non plus comme un risque pour le pays. Pour cela il faut permettre une plus grande implication des citoyens dans l'accueil des nouveaux-entrants.

> Proposition : Abroger totalement le délit de solidarité avec les migrants

Il faut inverser la logique du dispositif en vigueur. **En cas d'aide désintéressée à un étranger, l'immunité doit être le principe et l'infraction doit être l'exception.** Cette aide désintéressée doit être protégée, au bénéfice des aidants-citoyens et des migrants, et celle à but lucratif doit être punie, pour diminuer les activités mafieuses liées au trafic des migrants. Le parlement doit rapidement abroger l'article L622-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et proposer un nouvel article remplissant ces objectifs. Ce nouvel article sera conforme aux principes de la DDHC et de notre devise républicaine.

> Proposition : Créer un statut de parrain-citoyen pour les citoyens venant en aide aux migrants

Les citoyens qui veulent s'engager dans l'accompagnement des nouveaux-entrants ne savent pas comment faire et sont souvent freinés par la complexité des démarches à mener (devoir rejoindre une association qui n'existe pas toujours sur son territoire, investir du temps et/ou de l'argent dans cette démarche, ...). Pour y remédier, et pour créer du lien entre citoyens et migrants, **nous proposons la création d'un statut de parrain-citoyen.** Ce statut, attribué par un organisme public acteur de l'accompagnement des nouveaux-entrants (OFII, OFPRA, etc.), lui permettra de bénéficier d'une formation, d'un suivi ou d'une aide en cas de difficulté dans son rôle de parrain-citoyen. Ce statut permettra aux associations de bénéficier d'un vivier de parrains-citoyens qui selon les sujets et en fonction des urgences pourront être mobilisés. **Les étrangers pourront ainsi être accompagnés par un ou plusieurs parrains-citoyens en fonction de leurs problématiques** (accueil, aide administrative, aide médicale, aide à l'installation, inscription aux cours de français, inscriptions dans les écoles, partage de réseau, soutien moral, etc.). L'objectif est de simplifier leur intégration, et encourager leur autonomie, tout en permettant aux aidants d'agir dans un contexte contrôlé et sécurisé. Un statut particulier pourrait être attribué au parrain-citoyen de mineurs isolés.

Proposition : Ouvrir le service civique à tous les migrants (étudiants étrangers, demandeurs d'asile, réfugiés, immigrants).

Pour lutter contre la détresse et l'isolement des personnes en attente d'une réponse administrative, il s'agit au contraire de mettre en valeur leurs savoirs et savoir-faire. Certaines structures (notamment associatives) pourront être habilitées à recevoir des personnes en « service civique » pour des missions qui ne correspondent pas à un poste déjà financé (de sorte à ce que sa mise en place ne conduise pas à un chômage supplémentaire). La liste de ces structures, et les types de missions proposées seront répertoriées sur un site internet (comme pour les services civiques). Le nombre de place sera limité dans chaque structure, car le service civique requiert un certain accompagnement et encadrement. L'ouverture du service civique aux migrants leur permettra d'acquérir plus rapidement les fondamentaux de la langue française ; de comprendre le fonctionnement de la société française souvent éloigné des modèles de société dont ces personnes viennent (administration, ouverture des droits sociaux, lois, us et coutumes...) ; d'avoir une première expérience professionnelle en France, ce qui les aidera plus facilement à trouver un emploi par la suite. Cela permettra aussi à la société française de pouvoir profiter pleinement des richesses que TOUS les citoyens peuvent apporter à la collectivité ; et de faire se rencontrer migrants et citoyens français dans un cadre serein, ce qui permettrait de déconstruire certains à priori.

CO-EDUCATION

Il est essentiel pour nous de donner une place centrale à l'école de la République, où l'enfant passe la majorité de son temps hors de la maison. L'école doit être un lieu de construction de l'enfant et d'intégration des familles. L'école du 21ème siècle doit mettre au cœur l'enfant, en considérant son éducation comme l'œuvre d'une communauté éducative large (la famille, l'école, les animateurs, les associations locales, la collectivité, etc.). C'est l'une des orientations majeures de la réforme de Najat Vallaud-Belkacem, qui prévoit, au-delà de la modification des rythmes scolaires, la mise en place d'un projet éducatif territorial co-construit par l'ensemble des acteurs. Or, l'élaboration de ce projet éducatif territorial a été le parent pauvre de la réforme dans bien des endroits (faute de moyens, compétences ou de volonté). Aussi la mise en œuvre de cette réforme, potentiellement très positive, est variable selon les territoires et a parfois renforcé les inégalités territoriales : diversité et qualité des TAP, accessibilité financière, etc.

> Proposition : placer l'enfant au cœur d'un projet éducatif local

Nous proposons de rendre effectif le projet éducatif territorial, en développant le principe de co-éducation au sein de communautés éducatives locales. **L'objectif est que l'enfant puisse bénéficier d'une continuité éducative, entre les temps scolaires et les temps périscolaires dans le cadre d'un projet pédagogique partagé par tous les acteurs locaux.** Cette communauté - fédérant enseignants, animateurs, associations, intervenants culturels, associations de parents d'élèves, et parents tirés au sort - pourrait être animée par un binôme (conseiller pédagogique de l'Education Nationale / un élu communal ou intercommunal) à l'échelle de la ville ou d'une communauté de communes.

La question agricole devrait être au cœur des débats pour cette élection présidentielle. Les agriculteurs jouent un rôle essentiel dans la gestion des ressources comme le sol, l'air, l'eau, les paysages, la gestion des eaux souterraines et de surface pour l'alimentation en eau potable, ou encore la préservation des écosystèmes nourriciers et les milieux semi-naturels indispensables aux équilibres. Ils ont en outre bien sur un rôle clé à jouer pour l'amélioration de la qualité de l'alimentation pour garantir la santé.

Nous déplorons que les agriculteurs souffrent de rémunérations trop faibles et de situations sociales difficiles. Nous pensons que la diversification des agricultures permettrait le développement des activités et des emplois, et favoriserait une plus grande valeur-ajoutée des produits agricoles. De nouvelles possibilités doivent être explorées pour favoriser l'arrivée de nouveaux actifs dans l'agriculture, et plus généralement un renforcement des solidarités et des coopérations locales autour et avec les agricultures dans leur diversité. La production et la distribution d'une alimentation d'origine locale doit être favorisée. Par exemple, les approvisionnements de la restauration collective (notamment des établissements scolaires) en produits frais doivent être développés, en stimulant la demande, et en développant la qualité et la quantité de la production locale.

Des initiatives déjà très fortes existent, mais malheureusement elles sont encore peu nombreuses et trop peu soutenues. Pourtant, il existe un espoir pour le local et pour la planète, à condition que les pionniers soient davantage soutenus et que leurs expériences soient reprises et développées à d'autres échelles. Le programme actuel de Benoit Hamon fait trop peu le lien avec les préoccupations des agriculteurs et il faut proposer des mesures concrètes qui répondent à leurs préoccupations. D'autre part, le soutien aux circuits courts est inscrit dans les programmes des candidats de gauche sans pour autant offrir des propositions claires et précises sur la mise en œuvre. Nous proposons d'ajouter l'agriculture dans le socle du projet de Benoît Hamon, à côté de l'Economie Sociale et Solidaire et de la Transition Ecologique : la terre, le végétal, le vivant en général et les activités agricoles, sont à la base de l'économie de nos territoires, de notre autonomie dans la gestion de nos ressources vitales et de la préparation d'un avenir réalisable et désirable. Parler de l'agriculture du 21ème siècle c'est manger bien, préserver notre santé et surtout la santé de nos enfants. C'est mettre l'agriculture au service des territoires en tenant compte de la diversité des modèles.

> Proposition : Pour aider les petits agriculteurs et assurer le maintien des exploitations de taille modeste, aller vers une meilleure rémunération des agriculteurs et des salariés agricoles

Il est aujourd'hui absolument nécessaire de reconnaître le rôle essentiel de l'agriculteur dans notre économie et dans notre bien-être. Nous devons donc aider l'agriculteur à alléger la charge de son travail sans que le coût ne représente un frein, en encourageant notamment la création d'emploi via **l'ouverture du dispositif de « contrat aidé » au secteur agricole**. Aujourd'hui, ce dispositif s'adresse au secteur associatif et aux administrations publiques et permet l'allègement des charges sociales. L'ouvrir au secteur agricole permettra d'actionner plusieurs leviers : inciter la création d'emploi, limiter le travail au noir et le travail non rémunéré des conjoints, faire évoluer les modes de productions (limiter les grosses machines pour des pratiques plus respectueuses de la terre et des cultures avec l'Homme), encourager les publics éloignés de l'emploi à se réorienter vers un secteur qui peine à se

renouveler (1 agriculteur sur 2 sera à la retraite dans 10 ans). Nous proposons également d'étudier la mise en œuvre d'un **paiement garanti sur services rendus** modulable et forfaitaire selon des critères établis (environnement, social, emploi, etc.), afin de reconnaître et de valoriser la juste contribution de l'agriculteur à notre écosystème et à notre économie de territoires. Il est le garant de nos ressources naturelles, il permet l'ouverture des milieux et la préservation des incendies. Il permet de fixer des populations dans les zones rurales et apporte du lien social notamment lorsqu'il favorise une économie de proximité. Concrètement, cette valorisation peut prendre plusieurs formes qui doivent être explorées : montant forfaitaire à définir, issu par exemple d'une contribution des habitants au service rendu de l'agriculteur sur un territoire (taxe « bien-être et protection du vivant » sur le principe de la taxe carbone ou pollution), ou dans le cadre de la PAC via un bonus selon la localisation de l'agriculteur, etc.

> Proposition : Développer un grand Plan « Agriculture Zéro Kilomètre »

Nous devons encourager les circuits courts et assurer une production alimentaire et de qualité pour subvenir aux besoins à échelle locale. Ceux-ci assurent des approvisionnements en produits frais de qualité et une meilleure rémunération du producteur. Il s'agit dans cette mesure d'apporter des modalités concrètes de mise en œuvre, à court terme et à grande échelle. De nombreux agriculteurs ont été encouragés à développer des modes de production favorisant la monoculture et les filières longues (exportation, nombreux intermédiaires, transport, etc.). Il est important d'ouvrir une nouvelle voie de diversification et, pour les agriculteurs, de bénéficier de la juste valeur de leurs produits. Pour réduire l'impact écologique de notre alimentation et favoriser les producteurs locaux, **nous proposons de développer le principe du 1% ALIMENTAIRE LOCAL** visant à réinvestir au moins 1 hectare tous les 100 hectares pour produire une alimentation de proximité (maraichage, verger, polyculture, petit élevage) à destination de la consommation locale (cantines scolaires, commerces de proximité, circuits courts, etc.) Cette démarche peut prendre différentes formes : l'exploitant peut être lui-même porteur de projet, ou bien celui-ci met à disposition cette parcelle à un espace-test agricole, à un autre agriculteur, à des personnes non-issues du domaine agricole ou encore à des structures d'insertion. Sur un format similaire aux démarches existantes « Zéro déchet zéro gaspillage » ou « zéro pesticide », nous lancerons **un appel à projets national « territoires agricoles 0 kilomètre »**. Cet appel à projets permettra de soutenir l'engagement de territoires (commune, communauté de communes, Pôle d'Equilibre Territorial Rural) sur la forme d'une contractualisation avec les acteurs publics respectant un cahier des charges prédéfini. Par exemple : construction de halle, mise en place de marchés de producteurs, création de magasins de producteurs, installation de jeunes agriculteurs à proximité des zones urbaines/péri-urbaines, soutiens à des porteurs de projets agricoles, etc. Des chargés de développement seront formés à ces thématiques afin d'accompagner les agriculteurs et autres acteurs dans cette transition.

GARANTIR UN VÉRITABLE ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS >

La culture est un droit fondamental, inscrit dans la Constitution, qui fait de nous des citoyens du monde. Or, il existe en France une culture dominante de classe qui pénalise lourdement nombre de nos concitoyens, jeunes ou moins jeunes, discriminés par leur appartenance sociale ou leur territoire de résidence. Nous devons être égaux devant toutes les cultures, indépendamment de nos origines sociales ou de nos lieux de vie. L'offre culturelle en France est riche, mais répartie inégalement sur le

territoire ; il existe là aussi des « déserts culturels ». L'accès à la culture nécessite alors des déplacements longs, onéreux qui finissent par décourager nos concitoyens, voire les convaincre que « cette culture-là » n'est pas pour eux. Cela les empêche également d'inscrire la culture dans leur quotidien, condition indispensable à une réelle appropriation. Pour s'approprier la culture, il faut l'inscrire dans la CONTINUITÉ et la durée. Nous ne voulons pas d'une culture à deux vitesses et faisons une proposition pour accéder à plus de démocratie dans l'exercice de nos droits culturels.

> Proposition : Créer une monnaie culturelle « L'€-culture » pour favoriser l'accès à la culture

L'€-culture sera distribué gratuitement aux adultes, adolescents et enfants par le biais des mairies, des maisons de retraite, des associations, etc. de manière à ce que chacun ait accès à un nombre défini de manifestations culturelles chaque année. L'€-culture sera distribué en fonction de l'âge, des programmes scolaires, de certains axes à développer à l'école comme la musique ou les arts plastiques, avec le souci de faire connaître, d'ouvrir et de faire découvrir avec la plus forte ambition. Gérée par les conseillers territoriaux culturels, **cette « monnaie culturelle » aura pour objectif de couvrir ainsi tout le territoire et de tendre la main à ceux qui ont une connaissance de la vie culturelle de leur région**, de ses avantages et de ses manques, mais aussi des grandes orientations et tendances culturelles. Ces conseillers territoriaux culturels auront à sélectionner un certain nombre de spectacles intégrant à la fois des productions de scènes nationales, des productions locales, des manifestations culturelles de la région (festivals, etc.) mais ils auront aussi comme mission de dynamiser le tissu associatif local (« Bouge ta culture ») en n'oubliant pas les séances de cinéma associatif, les spectacles de rue, le Street Art, etc. Pour accompagner cette mesure, nous sommes conscients qu'il est indispensable de sensibiliser les personnes à l'intérêt pour elles d'accéder à des formes de culture qui ne font pas forcément partie de leur quotidien. Il faudra donc que les conseillers territoriaux, les médiateurs culturels, les travailleurs socioculturels mènent des actions de sensibilisation et d'accompagnement de chacun dans la démarche, et ce, tout au long de l'année, à travers une collaboration renforcée avec les acteurs associatifs et de l'éducation populaire. De plus, l'€-culture ne pourra fonctionner que si l'on règle la difficulté à se rendre sur les lieux de culture pour certains : les municipalités, l'intercommunalité, devront mettre à disposition des systèmes de transport gratuit pour qu'il n'y ait aucun obstacle à voir un spectacle. Il faut que « les personnes puissent aller à la culture. »

> Proposition : Favoriser le développement de la culture itinérante et le développement de projets culturels dans les écoles, les salles de sports, les salles des fêtes, les lieux de services publics, etc.

Pour lutter contre les déserts culturels et permettre à la culture d'aller à la rencontre de tous, les collectivités locales devront s'engager à « **faire venir la culture** » chez les personnes, en ouvrant à la culture les salles des fêtes, les salles de sport, les écoles, là où les lieux de culture sont peu nombreux. De même, elles organiseront une culture itinérante en faisant aller les expositions, les films, etc. dans les villages et les lieux les plus reculés. Il s'agit d'éradiquer les déserts culturels en engageant tous les moyens possibles afin de faire bouger les lignes durablement.

UN STATUT DE L'ÉLU POUR MORALISER LA VIE PUBLIQUE

Face aux citoyens qui se détournent de la politique, il est urgent de renforcer notre démocratie. Le travail d'élu doit redevenir un engagement noble et respectable. Pour moraliser la vie publique, il faut renforcer la transparence et la probité de nos élus. La classe politique est de plus en plus homogène car la politique est inaccessible à la plupart des citoyens. Or la politique doit rester l'affaire de tous : l'accès à la fonction électorale pour le plus grand nombre doit être facilité.

> Proposition : créer un véritable « statut de l'élu pour démocratiser l'accès aux fonctions électives »

Pour démocratiser l'accès aux fonctions électives, nous souhaitons mettre en œuvre un droit au « **congé de campagne** ». Sur le modèle du congé parental, il permettra aux salariés et employés du secteur privé de se présenter à une élection locale ou nationale et de se consacrer pendant un temps à leur campagne. Le congé de campagne, leur permettra de conserver leur rémunération et leur assurera également le retour à l'emploi dans leur entreprise en cas d'échec à l'élection. L'exercice d'une fonction électorale doit devenir une mission civique effectuée dans un temps donné au service de la nation. C'est pourquoi, **le retour à l'emploi dans la vie civile des élus à l'issue d'un mandat** doit être garanti afin de permettre au plus grand nombre de se mettre au service de l'intérêt général.

> Proposition : encadrer les moyens mis à disposition des élus

Pour assurer la transparence de la vie politique, **toute dépense afférente à la charge, sera remboursée sur présentation du justificatif**. Nous encourageons fortement Benoît Hamon à signer la **charte Anticor** et à reprendre ces engagements dans son programme (en particulier suppression de la réserve parlementaire), puis de les appliquer dès le début du quinquennat en tant que Président de la République, le cas échéant en modifiant la Constitution. **Nous proposons que les missions de l'attaché parlementaire soient clarifiées et qu'il soit salarié de l'Assemblée à laquelle il est rattaché, plutôt que du Parlementaire qui l'employait jusqu'à présent**. Cela doit permettre de lever les ambiguïtés sur la fonction, les disparités de salaires entre attachés parlementaires et d'assurer la transparence de l'usage des fonds publics.

DYNAMISER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Aujourd'hui l'économie de proximité, étant territorialisée, implique directement tous les acteurs locaux : les acteurs publics, associations, citoyens, producteurs, commerçants, artisans, demandeurs d'emploi, porteurs d'initiatives locales. L'économie de proximité doit être reconnue et soutenue car c'est un moteur de création d'emplois et d'entreprises locales pour toute la France ! C'est un accélérateur d'innovation sociale, de solidarité et de coopération. Le développement de l'économie de proximité repose sur la mutualisation des moyens et des ressources pour les activités et les services, le rapprochement des entreprises locales et les consommateurs, le financement participatif de projets initiés par les citoyens.

> Proposition : Orienter la consommation vers les entreprises de proximité, en adaptant la fiscalité

Le développement de l'économie de Proximité contribue à la fois à la création d'emploi et à l'émergence de nouveaux flux économiques locaux. **L'Etat doit assumer un rôle engagé de soutien au développement de ces entreprises de territoire.** Nous proposons la création d'une « Charte de l'Economie de Proximité » qui en précisera les contours et permettra aux entreprises labélisées de bénéficier par exemple de réductions fiscales. La Charte reconnaîtra les structures créatrices d'emplois locaux (salariés ou indépendants) respectant des critères écologiques, démocratiques et solidaires. La labélisation des entreprises de territoire pourra donner lieu à des exonérations de charges (TH, TF, charges sociales) en phase de création (par exemples dans les 3 premières années après la création de la structure). Nous proposons par exemple de moduler la TVA entre 5.5 et 20 % en fonction de différents critères afin de créer un effet levier sur la consommation de produits et services locaux, contribuant à l'amélioration de l'environnement et de la citoyenneté. A termes, l'objectif est de revitaliser les centres villes et territoires en déshérence en favorisant la création d'emplois de proximité. Si l'application d'une TVA modulable et de réduction de charges fiscales génèrera une chute des ressources directes pour l'Etat, elle permettra de rediriger les coûts de la privation d'emploi pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail.

TRANSITION VERS LES VILLES DURABLES

Assurer une transition énergétique sur l'ensemble des territoires permet de placer le mieux vivre au centre de toutes les politiques d'aménagements. L'Etat doit être un soutien à la création d'initiatives alternatives et être le garant d'une transition durable. Cela permettrait de réduire la facture énergétique de tous, y compris des plus vulnérables. Une meilleure gestion des déchets, des déplacements et des énergies permet de réaliser des économies. L'amélioration du cadre de vie permet par ailleurs de préserver la santé des citoyens et donc de participer à la réduction des dépenses de santé publique. L'enjeu primordial est la sensibilisation de l'ensemble des citoyens à la transition énergétique : éduquer enfants, jeunes, parents aux gestes durables. Comment cultiver un jardin ? Comment faire un tri sélectif efficace ? Comment recycler l'eau ? Autant de questions auxquelles notre mesure doit répondre.

> Proposition : Créer un label ville ou village durable

Il s'agit d'un outil de valorisation de la politique environnementale des villes et villages. **Obtenir ce label garanti que la ville respecte les critères du développement durable dans son aménagement et dans son lien avec ses habitants.** L'obtention de ce label s'articulera autour de différentes dimensions qui définissent la ville durable :

- La mise en place d'un outil qui permet de mesurer l'impact et la distance des déplacements quotidiens entre lieu de vie, lieu de travail et lieu de loisirs (coût résidentiel environnemental, étiquette « mobilité douce » etc)
- La gestion des énergies (la récupération des eaux, la production d'énergies locales...)

- La gestion des déchets avec la mise en place notamment de composts individuels et collectifs à destination des habitants et producteurs
- La promotion d'un cadre de vie sain en valorisant les espaces verts, favoriser l'agriculture locale, ponctuelle et/ou urbaine...
- Création d'emplois verts ou solidaires aidés par l'Etat et soutenu par le Revenu Universel (maitres composteurs, jardiniers urbains, ...)

L'Etat les accompagnera dans cette procédure et les soutiendra avec des subventions pour la poursuite du protocole (continuer la transition énergétique et répondre à l'ensemble des critères) et la subvention partielle des emplois verts.

UN PLAN MARSHALL POUR METTRE FIN AUX DESERTS MEDICAUX

Aujourd'hui, sur le territoire français, certains territoires n'ont pas de médecin généraliste. La santé est un droit universel. L'ensemble du territoire national doit pouvoir bénéficier d'un accès aux soins généralistes : du centre-ville aux hameaux reculés en passant par les banlieues. Une répartition équitable des médecins généralistes est essentielle pour l'accomplissement de l'accès aux soins. Pour poursuivre et renforcer l'œuvre volontaire de certaines collectivités territoriales, Benoit Hamon propose dans son programme la généralisation des maisons de santé pour garantir l'accès aux soins partout sur le territoire. Pour faire vivre ces maisons de santé, des médecins doivent être recrutés. C'est le sens de notre proposition.

> Proposition : Augmenter le numérus clausus de 5% et inciter les futurs médecins à s'installer en début de carrière dans un désert médical (ruralité et banlieues) en contrepartie d'une aide financière.

Dès la fin de la première année de médecine, les futurs médecins doivent être sensibilisés et motivés pour travailler dans ces zones de non-droit de santé. Il faut que les futurs médecins se saisissent de ce problème d'inégalité d'accès au soin. Nous proposons **d'augmenter le nombre de médecins recrutés** en deuxième année de médecine en augmentant le numerus clausus de 5%. Les jeunes médecins seront incités à s'installer dans un désert médical en début de carrière (dès la deuxième année). Les étudiants admis en deuxième année et volontaires bénéficieront d'une **aide financière** (de 300 € par exemple auxquels s'ajoutera le Revenu Universel d'Existence) jusqu'à la fin de l'internat en contrepartie de leur engagement à exercer sous contrat salarié avec l'Etat sur un territoire « désert médical » pour leurs trois premières années d'exercice. Dans les études de médecine, **un module de formation spécifique aux problématiques sociales et/ou rurales** sera créé pour préparer ces futurs médecins à leur environnement de travail.

HABITAT PARTICIPATIF

L'habitat participatif¹ est une façon citoyenne de créer son habitat : un groupe de particuliers conçoit, organise le financement et réalise son propre projet d'habitat. Selon le contexte et les choix des futurs habitants, le projet peut s'accompagner de partenariats avec des organismes publics et/ou privés.²

En France, 10 millions de personnes sont mal logées (Fondation Abbé Pierre) ; l'habitat individuel est responsable de près de 40% des émissions à effet de serre ; les loyers ont augmenté de 14% en 15 ans ; l'isolement relationnel a progressé de 20% en 2 ans et le paysage urbain est dégradé. La proposition du Conseil Citoyen répond à vraie ambition sociétale et sociale, celle de rendre l'habitat comme un lieu vivant et agrégateur de lien social tout en prenant en compte les urgences environnementales. L'habitat participatif est aussi une réponse pragmatique à la problématique de l'accès au logement qui a déjà fait ses preuves. 400 projets de logements habitats participatifs en France, et de nombreuses initiatives à l'étranger. L'habitat participatif est très développé en Allemagne, en Suisse ou en Norvège. En Suisse, on estime à 5 % le parc immobilier construit sur ce mode, soit 130 000 logements. En Norvège, les chiffres tournent autour de 15 % du parc. La palme revenant à Oslo avec ses 40 % de son parc ou à Tübingen en Allemagne où plus de 80 % des logements neufs sont construits en habitat participatif.³

L'habitat participatif répond à des **exigences environnementales** : un habitat participatif permet d'économiser 80kwh/m² annuel (cout résidentiel environnemental) ; de réduire l'empreinte écologique du logement en mutualisant biens et services et de répondre aux enjeux de densité urbaine démographie. Sur la plan économique, l'habitat participatif permet de faire des **économies d'échelle**, de rendre le bâti à haute performance énergétique plus accessible, etc. Enfin, sur **plan sociétal**, l'habitat participatif répond à l'évolution de la société avec des espaces de travail partagé intégrés et aux problèmes d'accès à certains services comme la crèche, les coopératives d'achat, favorise l'intégration et la re-sociabilisation des personnes en difficulté et/ou isolées. L'habitat participatif est un agrégateur social et décroïsonne les individus, les générations et les lieux de vie / lieu de travail (problématique des villes dortoirs).

Le cadre juridique existant :

- **La coopérative d'habitants** : L'objectif de cette coopérative est de gérer collectivement l'immeuble ou le terrain occupé conjointement et d'accorder la jouissance des logements et des espaces communs, de la construction, l'acquisition, la rénovation, la gestion et de l'entretien. Les activités de ce type de société seront encadrées en particulier pour les services aux tiers et les sorties des membres seront aussi encadrés. Si un emprunt a été contracté au démarrage ou en cours de vie de la société, chaque associé coopérateur devra s'acquitter de

¹Art. L.200-1 du CCH : l'habitat participatif est une démarche citoyenne, qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis »

²Source : <https://alterhabitat-mt.org/quest-ce-que-lhabitat-participatif/>

³Source : <http://www.logement.gouv.fr/l-habitat-participatif-pour-construire-autrement>

sa quote-part. Les résidents sont à la fois propriétaire de la société coopérative qui possède l'immeuble dans lequel ils vivent, et locataires de leur logement (ils paient ainsi un loyer)

- **La société d'autopromotion** : L'objectif de ces sociétés est de construire ou acheter un bien immobilier selon des aspirations communes (environnementales, sociales, économiques) pour le partager entre différents propriétaires. Après la livraison, l'autopromotion peut déboucher sur une copropriété classique, à une société d'attribution ou une coopération d'habitants selon les clauses prévues dans les statuts.

> Proposition : Pour retisser le lien social et démocratiser l'habitat participatif, sensibiliser à l'habitat participatif et encourager et accompagner son développement

L'objectif est de labelliser, sensibiliser et encourager l'habitat participatif en continuité de la loi Alur. Le Conseil Citoyen propose à cet effet la création d'une **structure d'accompagnement publique** visant à harmoniser et labelliser l'habitat participatif. Cette structure aura aussi vocation d'aider et soutenir les projets privés d'habitat participatif à aboutir (exemple : financement, accompagnement légale, expert dans la concertation, architecture...). Cette structure pourra également délivrer en fin de projet **un label « habitat participatif »** qualifiant les habitats participatifs combinant critères sociaux (mixité sociale et intergénérationnelle), environnementales et économiques (mutualisation des biens et service, espaces de travail partagés). Pour encourager le développement de nouveaux habitats participatifs, **la création de mesures incitatives** (prêts, réduction de taxe d'habitation...) devra être envisagée.

> Proposition : Inciter l'augmentation de la part de l'habitat participatif dans le parc locatif public.

Il s'agit d'inciter les bailleurs sociaux à favoriser l'habitat participatif dans son parc immobilier à défaut de ne plus obtenir l'aide à la pierre.

ACCES A UN LOGEMENT DECENT

Réaliser « le droit au logement décent » devrait être une priorité du quinquennat, afin de supprimer la mortalité et les maladies dues à l'insalubrité et/ou au non logement, de diminuer le coût environnemental des logements fortement consommateurs d'énergie, et de permettre à tous d'être insérés dans la société en ayant une adresse physique.

> Proposition : Zéro logement insalubre à la fin de la mandature pour avoir un cœur sain dans un logement sain

Plusieurs orientations sont encouragées par le Conseil Citoyen pour lutter contre le logement insalubre :

- Mise en place d'un **observatoire national** afin de répertorier les logements insalubres
- Développement de **mesures incitatives financières** et fiscales pour encourager les propriétaires ainsi que les locataires à rénover leurs logements (prêts, réduction de taxe

d'habitation) et pénalisation des propriétaires qui n'assurent pas la rénovation de leurs logements insalubres (augmentation de la taxe foncière à la charge du propriétaire qui refuse la rénovation de son logement).

- Encourager l'accès à un logement de qualité à travers **la revalorisation des aides, le développement d'emprunts garantis par l'Etat** pour les propriétaires aux ressources insuffisantes (possibilité d'accès aux prêts taux 0 pour rénovation à but de location pour logement social ou habitation principale et augmentation du parc locatif), la prise en charge par l'Etat de la garantie de paiement pour le propriétaire.
- Création d'un **guichet unique** (ANAH, aides diverses, liens propriétaires/ locataires.) pour rassembler toutes les aides et mesures, et également de faire la connexion avec les demandeurs : information, aide à l'élaboration des dossiers.
- **Développement de l'habitat alternatif** - Modification des normes de construction et implantation pour reconnaissance des habitats alternatifs (conteneurs, yourtes, habitats participatifs...) tout en assurant le respect des normes sanitaires existantes. Attention à l'application qui va se heurter à la mentalité des gens.

VENTE D'ARMES

La France doit s'assurer que les armes qu'elle exporte ne seront pas retournées contre des civils. Pour une république bienveillante, nous devons nous soucier de l'impact des actions de l'Etat français à l'intérieur, mais également à L'EXTERIEUR de ses frontières. Pour diminuer le nombre de réfugiés, nous devons avant tout éviter d'alimenter des conflits, notamment par la vente d'arme à des pays coupables d'atteintes aux droits humains. Cela est de notre responsabilité afin d'empêcher la mort de civils innocents, de prévenir l'exode de civils fuyants à cause des dégâts provoqués par l'utilisation des armes (morts, blessés, infrastructures et logements détruits, ce qui entraîne des famines, une difficulté à l'accès à l'eau potable, des problèmes de santé), prévenir la destruction de monuments classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, et tout simplement aussi de villes et villages, qui ont leurs histoires, millénaires et fabuleuses.

> Proposition : se doter des moyens pour respecter le traité sur le commerce des armes adopté par les nations unies en 2013

Ce traité interdit l'exportation d'armes vers les pays qui s'en servent pour commettre ou faciliter des génocides, perpétrer des crimes contre l'Humanité, ou d'autres atteintes graves aux droits humains.

Aussi le Conseil Citoyen propose la mise en œuvre des mesures suivantes :

- **Arrêt immédiat de ventes d'armes aux pays dont il est avéré qu'ils s'en servent contre des civils.**
- Assurer une **traçabilité** accrue et contrôlée des armes françaises de leur création jusqu'à l'utilisation.

- Créer un **comité parlementaire de personnes** tirées au sort et habilitées à analyser la liste détaillée des exportations d'armes françaises OU rendre publique la liste détaillée des exportations d'armes françaises.
- Mieux dialoguer avec les ONG engagées sur la question.

Malgré l'impact potentiel sur la balance extérieure de la France en réduisant les exportations d'armes vers l'étranger (car une partie de ces exportations n'est pas en conformité avec la ratification du TCA), ces mesures bénéficieront aux civils qui habitent des zones en conflit. Elles bénéficieront également aux français, car d'un point de vue moral, une société réellement égalitaire ne peut être financée par de l'argent public dont l'origine est morale.

Les Conseillers Citoyens,

Taouès ABADA, Gilbert ANDUJAR, Romain ARCHIER, Barbara ARRIGHI, Emmanuel BASCHERINI, Gabriel BASSOT, Yassin BENJELLOUN, Patrick BEQUET, Hamid BENSALÉM, Virginie BOURGIN, François CAHAREL, Pierre-Yves COLIN, Marguerite STERN, Bernard DE JOLY, Marguerite DE OLIVEIRA, Pascale GUGES-DEGRYSE, Jean-Pierre DELALANDE, Luz DESCHAMPS, François FUCHS, Igor OLIVIER, Véronique IZAMBARD, Loïc JAN, Alain LECLUSE, Frédérique MALIS, Stanislas MENDY, Carole RICHERT, Célinie MONZINI, René NAVARRO, Michel PHEULPIN, Camille PIRON, Lisa POLETTI-CLAVET, Véronique POULIQUEN, Laure PRIEUR, Aurélie PRINTZ, Jean-Pierre SCHELLINGER, Anne TACHET-MORIN, Marion TAURINYA, Farzaneh TAFGHODI, Pierre THOME, Athéna VERGNOLLE, Jérôme VILLEGGER, Allain ZEGNARATA.